

# L'influent

SCFP 2057

Décembre 2014  
No 2

## Mot de la présidente

Anick Hamel

Comme vous le savez déjà, le comité de négociation a déposé le cahier de demandes pour le renouvellement de notre convention collective. Lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> octobre, les membres du comité sont venus le présenter aux 140 personnes présentes.

Dans notre commission scolaire, il y a 2000 personnes qui travaillent au soutien. Donc, 7% du personnel de soutien ont voté majoritairement pour l'acceptation du cahier de demandes. Est-ce que nous devons conclure que 93% de nos membres absents sont tous d'accord avec le cahier ?

Dans les faits, on ne veut pas faire partie du «ménage» des libéraux, on veut faire partie de la solution! Nous voulons que l'état valorise nos gens pour qu'ils offrent des services de qualité. On veut s'assurer d'obtenir la place que nous devons avoir dans le réseau scolaire au même titre que les enseignants et les professionnels. L'école n'est plus de 8h00 à 15h00 mais bien de 6h30 à 18h30 et le personnel de soutien est présent sur toute cette plage horaire.



Saviez-vous qu'il y a un écart salarial de 38% entre le secteur municipal et le secteur public ?

### Voici quelques exemples :

#### Secrétaire :

secteur public : 38 220\$/par année  
secteur municipal : 52 743\$/par année

#### Concierge :

secteur public : 37 882\$/par année  
secteur municipal : 52 277\$/par année

On demande aux salariés de faire plus avec moins. On exige de plus en plus d'exigences pour accéder à des postes mais les salaires demeurent stables ou presque.

Chacun d'entre vous formez le syndicat et vos salaires dépendent de l'implication que vous y mettrez. Les secteurs municipaux ont su se mobiliser et s'impliquer lors de leurs négociations et c'est pourquoi ils ont obtenu ces gains.



SCFP 2057

## Coup de chapeau

Coup de chapeau à notre technicienne Julie Trépanier qui a su relever un défi de taille avec brio. Un seul service de garde 3 édifices, avec 3 plateaux ouverts matin-midi-soir.

Tu es organisée, compréhensive, dynamique, souriante, fort aimable et surtout hyper efficace.



Bienvenue dans notre équipe  
Ta gang : Charlebois, Amédée, Marguerite

---

### FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Comme vous le savez, présentement nous sommes en campagne REER du Fonds de solidarité. Vous allez recevoir la visite de nos 3 valeureux si ce n'est pas déjà fait.

Vous pouvez toujours les rejoindre au téléphone si vous voulez un rendez-vous ou tout autre renseignement.

Alain Goyette : 450- 492-3410 # 1998

Alain Trudel : 514-248-7785

Mario Carpentier : 514- 239- 4902



## COMITÉ SOCIAL

Cette année, un comité social composé de Alain Goyette, Annie Dardé, Sophie Bessette et Monique Savard travaillent fort pour organiser un évènement, en février. Surveillez votre courrier interne, une fiche d'inscription vous sera envoyée.

Si vous avez des idées pour une activité, faites-nous les parvenir. Elles seront les bienvenues.

Alain Goyette  
Responsable comité social



---

### Programme d'aide aux employés

Le programme d'aide aux employés (P.A.E.) a été mis sur pied afin de venir en aide à tous les employés de la Commission scolaire des Affluents qui souhaitent prévenir ou désamorcer des difficultés reliées à leur vie personnelle ou professionnelle.

Les employés de soutien admissibles sont les suivants : l'employé de soutien régulier à temps plein ou à temps partiel, l'employé de soutien temporaire de plus de 6 mois, les surveillants d'élèves 15 heures et moins.

Ceux-ci peuvent bénéficier d'une possibilité de 6 heures de consultation par année avec le PAE soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

Pour obtenir un soutien confidentiel et immédiat 24 heures sur 24, vous pouvez communiquer avec le PAE aux numéros suivants :

**514- 257-7393 ou 1- 800- 361-2433**

 **Merci** de votre soutien  
**Quelle belle journée!**

Nous avons eu le plaisir d'organiser une belle journée, le 30 octobre 2014, avec deux points de rassemblement : un à Repentigny et l'autre à Mascouche. Merci à tous ceux qui sont venus nous voir et un merci particulier à ceux qui étaient derrière, pour que cette journée soit un succès.

Sophie Bessette  
Responsable du comité  
de mobilisation

---

**Oui oui, pour vous rencontrer nous avons fait... La grande tournée des écoles.**

Un grand merci à tous ceux qui ont su nous montrer leur appui en signant la carte Avec|nous pour la négo. Voilà votre volonté de vous impliquer avec le comité de mobilisation ou négociation

Nous avons fait de notre mieux en vérifiant tous les horaires pour vous rencontrer, chacun d'entre vous et malgré nos efforts vous êtes un petit nombre à nous avoir montré votre solidarité et votre soutien. Mais il est encore temps... nous sommes toujours là.

Merci à nos équipes Luc Lévesque et Geneviève Duclos, Karine Langevin et Nadine Boyer, Monique Savard et Gilles Deschênes et nos sauveurs d'une journée René Lavoie et Annie Dardé.

Sophie Bessette  
Responsable du comité  
de mobilisation

## **Avez-vous signé votre carte engagement ?**

Il est encore temps jusqu'au 15 décembre 2014!! En téléphonant au bureau #1993, on vous le fera parvenir par courrier interne.

La carte d'engagement du Front commun c'est une campagne de solidarité. C'est pour montrer au **gouvernement** que nous sommes tous réunis pour sauver et garder ce que nous avons et ce que nous souhaitons obtenir de plus.

Soyons tous ensemble et gardons ce que nous avons de plus précieux : nos acquis. Levons-nous et montrons que nous sommes grands et forts.

**Voilà pourquoi nous devons signer; pour montrer notre solidarité aux élus syndicaux qui se battent pour nous et prouver qu'ils ne sont pas seuls.**

Et dans un moment opportun, les cartes seront envoyées au conseil du trésor.

**Vous avez jusqu'au 15 décembre 2014 pour montrer au gouvernement votre volonté de vous impliquer.**

*Sophie Bessette*

Responsable du comité  
de mobilisation





Les «partys» du temps des fêtes sont déjà commencés. Si vous savez que vous allez prendre un verre, plusieurs options s'offrent à vous :

- Trouvez-vous un **chauffeur désigné** avant votre soirée.
- Vous pouvez toujours faire appeler un **taxi**.
- Appelez **Opération Nez Rouge** au **1-866-DESJARDINS**

Votre **syndicat** lève son chapeau à ceux et celles qui contribuent à rendre les routes plus sécuritaires en utilisant, entre autres, le service de raccompagnement !

---

### L'entraide pour éviter l'isolement

Nous sommes tous une boîte sous pression. Comme elle se remplit sans cesse d'impression, il faut y faire de la place par l'expression pour éviter les débordements agressifs et l'oppression ou de perdre tous nos moyens par dépression.

Sachez tendre la main à vos proches, partagez un sourire, une parole aimable et créez ainsi un espace de solidarité humaine, un espace d'humanité.

*Chantal Grendin*, vice-présidente et déléguée sociale



### Service de garde

Bonjour à vous cher personnel  
des services de garde

Que le temps passe vite...le mois de décembre se pointe déjà le bout du nez, ce qui annonce le sprint final avant les vacances du temps des Fêtes. Tout cela implique pour vous : la fabrication de décorations, de cartes de Noël, de cadeaux pour les parents et j'en passe... Je sais à quel point votre belle énergie est à l'œuvre et que votre implication envers les enfants est exceptionnelle. J'aimerais donc en profiter pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes avec les gens que vous aimez, santé, joie et prospérité.

Reposez-vous bien et n'oubliez pas, si vous avez des questions, il nous fera toujours plaisir d'y répondre afin de faire valoir vos droits. Alors n'hésitez pas à nous contacter au 450-492-3410 # 1993

*Annie Dardé*

Directrice des S.D.G



---

### Soyez bienveillant avec vous-même!

Saviez-vous que la seule personne que vous côtierez toute votre vie c'est vous-même! Alors acceptez que vous puissiez vous tromper. Prenez le temps de rêver, de vous aimer, de vous pardonner... en un mot *d'être seulement humain!*

*Chantal Grendin*, vice-présidente



# PENSEZ-Y BIEN

## HORAIRE DE TRAVAIL

Une expression bien connue dit : «**Qui vole un œuf vole un bœuf !**»

Il y a aussi celle-ci : «**Piquer c'est voler !**»

Le vol d'objet ou de biens est une chose mais le vol de temps est considéré aussi grave par les employeurs. Lorsqu'un employé se retrouve sous la loupe, tous les moyens sont bons pour le prendre en défaut. Il est donc très important que vous respectiez vos horaires de travail. Lorsque vous devez quitter plus tôt, que vous êtes en retard ou que vous utilisez un congé dans l'une de vos banques, prévenez votre supérieur immédiat (de préférence par courriel ou avec une attestation d'absence).

De cette manière, vous ne pourrez être accusé de vol de temps avec un congédiement en bout de ligne... Pensez-y bien!

## MÉDIAS SOCIAUX

Depuis environ 2 ans, de plus en plus de décisions arbitrales (CSST, normes du travail etc...) sont prises en fonction de preuves recueillies sur les médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Les employeurs se servent allégrement de tout ce que vous pouvez publier sur vos différents comptes sociaux.

N'oubliez jamais qu'à la seconde même où vous cliquez ENTER, l'information, la photo et le commentaire ne vous appartiennent plus! Vous aurez toujours l'option de supprimer votre publication mais si quelqu'un l'a déjà partagé ou copié, il sera trop tard. Souvent, en toute innocence, nous publions des informations concernant notre état de santé physique ou mental, nos relations avec nos collègues et/ou employeur etc... Le danger? L'employeur n'hésitera aucunement à utiliser ces publications si un jour vous vous retrouvez en situation de conflit avec lui ou dans une cause de CSST.

Des exemples incroyables existent, comme celui du travailleur supposément blessé à une hanche qui publie des photos de lui à la chasse, transportant sur son dos un beau gros buck!  
Ou encore celle de l'employé qui se vante sur Facebook d'avoir la job idéale puisqu'il travaille de nuit deux heures et en dors 6 autres!

La jurisprudence est en train de s'écrire... Ne soyez pas dans l'une d'elles! Choisissez bien vos amis facebook...



Du 14 au 16 octobre 2014, j'ai eu l'opportunité de participer au **Grand Forum de la prévention du Suicide**. Il y avait un choix de multiples journées thématiques afin de nous permettre d'approfondir nos connaissances à propos de secteurs ciblés et d'améliorer nos pratiques en lien avec ceux-ci. Il s'agit sans aucun doute d'un tremplin déterminant pour renforcer nos efforts dans la lutte que représente la prévention du suicide.

Le suicide est très présent dans notre société que ce soit dû au **milieu de travail**, personnel ou autres... Malheureusement, plusieurs d'entre vous connaissez quelqu'un dans votre entourage qui a fait une tentative ou qui est passé à l'acte. Le **deuil** est aussi une étape éprouvante car on cherche à comprendre le pourquoi d'un tel geste, se sentir impuissant ou même coupable, de ne pas avoir vu la situation venir, qu'est-ce qu'on aurait pu faire ???

Maintenant avec les réseaux sociaux, les médias (ex: téléroman Yamaska) on essaie de conscientiser les gens afin qu'ils puissent avoir tous les outils nécessaires pour aller chercher l'aide dont ils ont besoin. La ligne **1-866-APPELLE** est disponible 24h/24. **N'attendez pas qu'il soit trop tard...les gens n'ont pas envie de mourir mais bien d'arrêter de souffrir !!!**

Votre syndicat prévoit, lors de la semaine de la prévention du suicide du **1<sup>er</sup> au 7 février 2015**, une **soirée/conférence** sur le sujet, un communiqué vous sera envoyé afin de vous y inviter.

**Annie Dardé**  
Déléguée sociale



## Invalidité

Saviez-vous que dès qu'il y a absence par maladie, à la suite d'une opération ou d'un accident nécessitant des soins médicaux et que la période d'absence dépasse 5 jours ouvrables, vous devez contacter la CSA (madame Coté) au 450- 492- 9400 # 3401 et fournir le plus rapidement possible un billet médical en vous assurant, dans la mesure du possible, que le médecin y inscrive un diagnostic.

La CSA vous fera parvenir un rapport médical d'invalidité (RMI) que vous devrez faire remplir par votre médecin traitant. Il est très important d'aller le remettre rapidement à la secrétaire de votre médecin et selon le code de déontologie des médecins à l'article 98, votre médecin a jusqu'à 30 jours de la demande pour remplir le RMI. Dès que cette démarche est faite, et pour éviter des coupures de traitement, informez la CSA que vous avez remis le document à faire remplir et que vous êtes en attente d'un appel confirmant que le RMI est complété pour aller le chercher.

Lorsque vous avez des documents à faire parvenir à la CSA, vous pouvez aller les leur porter, les télécopier ou bien les numériser et les envoyer par courriel selon ce qui est le plus facilitant pour vous.

Télec. secteur invalidité : 450-492-3725

### Courriel :

[celine.cote@sp.csaffluents.qc.ca](mailto:celine.cote@sp.csaffluents.qc.ca)

Pensez aussi à aviser votre syndicat et à nous en faire parvenir une copie.

Téléphone syndicat : 450-492-3410 #1993

Télec. : 450-492-3415

Courriel : [scfp2057@csaffluents.qc.ca](mailto:scfp2057@csaffluents.qc.ca)



Au cours des quatre prochaines semaines, les nouvelles annonces «C'EST BON D'ÊTRE JUSTE» seront télédiffusées dans toutes les régions du Canada et apparaîtront dans les rues de quatre grandes villes et sur les écrans d'ordinateurs et d'autres dispositifs. Ne les manquez pas !

Vous pouvez regarder les nouvelles annonces télévisées sur [youtube](https://www.youtube.com).

Les nouvelles annonces mettent l'accent sur des enjeux que le mouvement syndical s'efforce de favoriser dans l'intérêt de tous les Canadiens et les Canadiennes : **les bons emplois, les services de garde à l'enfance, les soins de santé, la sécurité de la retraite et l'égalité.**

Les grands réseaux diffuseront les annonces télévisées du 24 novembre au 22 décembre. Les annonces commenceront à apparaître dans les gares, les stations de métro et les abribus à Toronto, à Montréal et à Vancouver le 24 novembre.

Nous savons que vous voudrez partager ces annonces avec les membres. La fierté d'être syndiqué et la solidarité à l'égard du mouvement syndical que les deux campagnes précédentes ont révélées et ont dépassé toutes nos attentes. Aidez-nous à faire savoir que le mouvement syndical s'efforce d'assurer un avenir plus juste à tous les Canadiens et les Canadiennes.



# Les élus de votre syndicat : Qui sont-ils?

Vous faites partie des chanceux qui sont syndiqués et qui ont la possibilité d'élire des personnes pour défendre leurs droits. Chaque année, sauf en processus de négociation nationale, il y a une élection. Les personnes élues ont un mandat de 3 ans. Les postes sont brigués à tour de rôle, selon l'ordre établi par les statuts et règlements de la section locale. Ce sont les membres présents lors de l'assemblée générale annuelle qui décident de la composition de l'exécutif syndical.

Une fois élus, les membres du comité exécutif sont là pour défendre vos droits **MAIS LES DROITS QUE VOUS AVEZ, PAS CEUX QUE VOUS AIMERIEZ AVOIR!** Pour ce faire, il y a la convention collective et les lois en vigueur comme la CSST, les normes du travail, le code du travail etc...

Pour obtenir des droits que vous aimeriez avoir, dites-vous que l'employeur lui, ne veut pas vous les octroyer. Dans ce contexte, nous devons TOUS nous mobiliser pour qu'enfin nos conditions de travail reflètent notre réalité de chaque jour!

Lorsque vous avez un questionnement ou une problématique dans votre milieu de travail, il est tout à fait pertinent de téléphoner à votre syndicat pour éclaircir la situation (en dehors de vos heures de travail bien sûr car la commission scolaire est aux aguets). La personne qui vous répondra prendra le temps nécessaire pour vous écouter, vous posez des questions pour mieux comprendre et faire les suivis auprès de la commission scolaire s'il y a lieu et si c'est là votre désir.

Plusieurs membres nous appellent pour nous faire part que dans leur milieu ils se font « rentrer dedans » par leur direction; qu'ils se font crier après et qu'ils se font parler durement. Saviez-vous qu'il en est de même pour vos élus? Aucune personne ne mérite de se faire traiter de la sorte. Nous savons que quelques fois, il y a des frustrations et de la colère lors de certaines situations **MAIS** rappelez-vous toujours que vos élus sont là pour vous aider et que la source de votre frustration ce n'est pas eux... Vous devez savoir que ces gens que vous avez élus, sont des personnes comme vous qui occupaient un poste au soutien dans un établissement de la commission scolaire et qu'ils ont décidé par choix et par conviction d'aller **défendre vos droits**. Ils méritent votre respect!

---

## POURQUOI REFUSER L'AUSTÉRITÉ ???

Nous refusons le budget d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard qui s'est donné comme **faux prétexte** d'atteindre l'équilibre budgétaire c'est-à-dire le **déficit zéro**. Pour y parvenir, il est prêt à mettre la hache dans tous nos programmes sociaux et comment compte-t-il y arriver?

Le Gouvernement veut :

- Réduire la quantité d'employés dans la fonction publique pour réduire la masse salariale
- Diminuer les prestations des caisses de retraites des secteurs municipal et universitaire avec la loi 3
- Réduire le régime Québécois d'assurance parentale (RQAP)
- Hausser les tarifs des services de garderie sans augmenter le nombre de places ni réinvestir dans les CPE
- Fermer des agences de santé, fusionner des dizaines de CSSS, réorganiser le réseau de la santé par la loi 10
- Abolir l'assurance agricole
- Réduire les subventions aux municipalités
- Réduire le nombre de commission scolaire en les fusionnant à leur tour
- Sabrer même dans les subventions aux personnes handicapées.

Ce faisant, il s'attaque aux plus démunis, aux jeunes, aux étudiants, aux familles, aux femmes, aux organismes communautaires voire les fondements même de notre société. Toutes ces personnes se sentent lésées par un gouvernement qui avait promis de ne pas toucher aux structures sociales qui ont fait la fierté du Québec.

Cette politique d'austérité a pour effet d'écraser la classe moyenne et de nous éloigner d'une société égalitaire qui a toujours pris soin de ses enfants, de ses malades et de ses aînés. Nous sommes en train de perdre ce pourquoi nous avons pris des années à bâtir. **Il faut absolument refuser les politiques d'austérité de Philippe Couillard.**

René Lavoie, directeur secteur Administratif



## Comité de GRIEFS

Pour l'année 2014, un record a été battu.... Et oui, le nombre de griefs à ce jour est de 180 et il reste encore deux bonnes semaines avant les vacances.

Plusieurs membres se demandent en quoi consistent un grief et quand il peut y avoir un dépôt. La manière la plus simple est de retenir 3 lettres : **VIM**

**V** = violation de la convention collective ou d'une loi en vigueur

**I** = interprétation de la convention collective

**M** = mesure disciplinaire

Suite à des rencontres avec l'employeur, aucun règlement n'étant possible, nous avons, cette année, inscrit à l'arbitrage 6 griefs. Avant même l'audition devant l'arbitre, la commission scolaire nous proposait des ententes. Dans le but de vous informer, voici la liste des griefs qui ont été inscrits à l'arbitrage et les résultats ou ententes :

- **Avril 2014** ⇔ grief pour refus de force majeure / maladie du conjoint  
*Résultat* : suite à la proposition de la commission, la personne salariée qui s'était vue imputer d'une journée de maladie, a récupéré celle-ci et l'absence a été reconnue comme étant une force majeure
- **Mai 2014** ⇔ grief clause 5-4.52 / Congé sans traitement maternité, choix de la journée de congé  
*Résultat* : suite à des discussions, la personne salariée et la direction en sont venues à un accord pour le choix de la journée de congé
- **Juin 2014** ⇔ grief clause 7-3.48 / personne en disponibilité, préretraite  
*Résultat* : la journée même de l'audition, la personne salariée a accepté une entente négociée entre le procureur syndical et le procureur de la commission. Cette personne a donc bénéficié d'une préretraite.

- **Septembre 2014** ⇔ grief 3-3.04 /  
Transmission d'un exemplaire de toute directive adressée aux salariés  
*Résultat* : La commission a fait foi à notre grief et nous a transmis ladite directive adressée à un groupe de personne d'une école secondaire
- **Décembre 2014** ⇔ grief concernant la diminution d'heures en SDG vs la permanence  
*Résultat* : Suite à la proposition de la commission, une éducatrice en service de garde a pu récupérer une somme qui lui avait été amputée même si cela contrevenait au nombre d'heures de sa permanence. De plus, avec ce grief, les discussions ont pu établir un fonctionnement lors de diminution d'heures et ce, en conformité avec la convention collective. Un gain pour chaque éducatrice!!!

En terminant, vous devez savoir que la commission scolaire donne une multitude de mesures disciplinaires dans une année. Pour chaque mesure, un grief est déposé automatiquement et ce, pour protéger vos droits. Si vous en recevez une, n'hésitez pas à communiquer avec nous!



# TOURNÉE DU FRONT COMMUN

Mardi le 2 décembre, Nous y étions.....

Centre de formation professionnel  
Des Riverains



Centre Saint-Jean-Bosco

Joliette, 18h30



# Le coin détente

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

# Votre exécutif vous souhaite de très joyeuses Fêtes



## Carte de membre du SCFP

Si vous n'avez pas reçu votre carte de membre, veuillez remplir ce coupon-réponse et nous le faire parvenir au SCFP 2057 par courrier interne

Nom \_\_\_\_\_ No : matricule \_\_\_\_\_

Lieu de travail : \_\_\_\_\_